COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D4-1-2-94
OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
MODIFICATION DE POSTES DE TRAVAIL - POLE JEUNESSE ET SPORT ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER)
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	:	M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge)
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C.)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	:	M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI)
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET)
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D4-1-2-94

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

MODIFICATION DE POSTES DE TRAVAIL - POLE JEUNESSE ET SPORT ET ENTRETIEN DES BATIMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 juin 2023,

Un agent d'entretien des bâtiments à temps non complet 24 heures 50 hebdomadaires a fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2023 ; cette personne intervenait pour 17 heures 30 hebdomadaires au service sport/piscine et pour 7 H hebdomadaires à l'entretien du bâtiment siège de la Communauté de Communes.

Cette gestion sur deux services posait régulièrement des problématiques d'emploi du temps et, après concertation avec les chefs de service concernés, il semble plus approprié de dissocier les deux activités en créant deux postes de travail.

Par ailleurs, il convient d'augmenter le temps de travail du poste « entretien des bâtiments » et de le porter à 30 heures hebdomadaires afin de prendre en compte le prochain transfert de l'école de danse municipale de Valence d'Agen à la Communauté de Communes. En effet, ce transfert va nécessiter un entretien ménager quotidien des locaux.

Le Président propose donc:

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 24h50,

- de créer en lieu et place un poste d'adjoint technique à temps non complet 17h50 hebdomadaires affecté à l'entretien du service sport/piscine et un poste d'adjoint technique à temps non complet 30 heures hebdomadaires affecté au service général d'entretien des locaux de la Communauté de Communes.

Ces modifications entraînent une augmentation du temps de travail global de 23 heures hebdomadaires.

- de l'autoriser, ou en son absence, d'autoriser le Vice-Président délégué, à effectuer les démarches nécessaires à ces modifications de temps de travail,

- de dire que les crédits nécessaires à ces évolutions sont disponibles et inscrits au budget.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 24h50,

- de créer en lieu et place un poste d'adjoint technique à temps non complet 17h50 hebdomadaires affecté à l'entretien du service sport/piscine et un poste d'adjoint technique à temps non complet 30 heures hebdomadaires affecté au service général d'entretien des locaux de la Communauté de Communes.

Ces modifications entraînent une augmentation du temps de travail global de 23 heures hebdomadaires.

- d'autoriser Le Président ou en son absence, d'autoriser le Vice-Président délégué, à effectuer les démarches nécessaires à ces modifications de temps de travail,

- de dire que les crédits nécessaires à ces évolutions sont disponibles et inscrits au budget.

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de CASTELSAGRAT

Francine FILLATRE

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

Jean-Michel BAYLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 11 JUIL. 2023
Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 11 JUIL. 2023

AR Préfecture

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE MODIFICATION DE POSTES SPORT-ENTRETIEN DES BATIMENTS

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20230630-2023D4_1_2_94-DE
Numéro d'acte :	2023D4_1_2_94
Date de décision :	30/06/2023
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	4-1-2-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / transformation de poste)
Fichier acte :	2023D4-1-2-94 PERSONNEL COMMUNAUTAIRE MODIFICATION DE POSTES SPORT-ENTRETIEN DES BATIMENTS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS
Date d'envoi de l'acte :	11/07/2023 11:11:41
Date de réception de l'AR :	**11/07/2023 11:12:05**